

LÉGENDE

-  Servitude de Résidence Principale
(Article L.151-14-1 du code de l'urbanisme)
-  ● Limite communale
-  - - - Limites de zones et de STECAL
-  — Limite parcellaire
-  Bâtiment

RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

Commune de Latour-de-Carol : Village

Échelle : 1/2500ème (au format A1)



PLU approuvé le 19 décembre 2019
Modification simplifiée n°2 approuvée le 08 avril 2025
Modification n°1 approuvée le 02 décembre 2025
Modification simplifiée n°3 approuvée le 12 février 2026

